

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2020

---

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 2600)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL415

présenté par  
M. Bernalicis, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« *b*) Le deuxième alinéa est complété par les mots : « et après lui avoir adressé une information écrite motivant les raisons de cette divulgation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.